

Faire l'histoire d'un monument historique

POUR FAIRE SES PREMIERS PAS DANS LA RECHERCHE...

Un préalable indispensable : rassembler des informations sur le monument

- **La plate-forme ouverte du patrimoine (POP)**

Pour débiter une recherche sur un monument, il convient de consulter en premier lieu la [plate-forme ouverte du patrimoine \(POP\)](#), mise en service en 2019.

Elle rassemble près de 4 millions de notices, issues des bases de données patrimoniales créées par le ministère de la Culture depuis la fin des années 1970, en particulier les bases Mérimée et Palissy. Cette plate-forme rassemble donc une documentation foisonnante sur les biens culturels français et, tout spécialement, sur ceux qui ont été classés ou inscrits au titre des Monuments historiques ou étudiés par les services régionaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel.

- **Le dictionnaire de Célestin Port**

Par ailleurs, le [Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire](#) de Célestin Port, constitue une ressource incontournable pour l'histoire de l'Anjou.

Accessible en ligne, il comporte de très nombreuses entrées sur les communes dans lesquelles se trouvent les monuments historiques. Certains donnent même matière à une notice spécifique dans le dictionnaire.

- **Les ouvrages de la bibliothèque des Archives départementales**

Le [catalogue de la bibliothèque des Archives départementales de Maine-et-Loire](#) permet d'identifier les références des ouvrages, articles et monographies portant sur un sujet général, une catégorie de monuments, voire sur un édifice en particulier.

Dans les usuels de la salle de lecture des Archives départementales, on trouvera des titres incontournables, tels que *Le patrimoine des communes de Maine-et-Loire* (éditions Flohic) ou les ouvrages de la collection « Images du patrimoine », réalisés par le service de l'Inventaire.

Le fonds de la bibliothèque du service comporte par ailleurs plusieurs revues spécialisées sur le patrimoine (*Monuments historiques*, *Patrimoines*, *la Lettre de l'Anjou*), les diagnostics du patrimoine effectués par le service de l'Inventaire, sans oublier les nombreuses études en histoire ou histoire de l'art (monographies d'érudits, mémoires, thèses) portant sur un ou plusieurs monuments du département.

Par Paul-Henri Lécuyer,
chef du service des publics

Archives départementales
de Maine-et-Loire

106, rue de Frémur
BP 80744

49007 ANGERS cedex 01

archives49@maine-et-loire.fr
www.archives49.fr

LES SOURCES À EXPLOITER

Les fonds de l'administration des monuments historiques

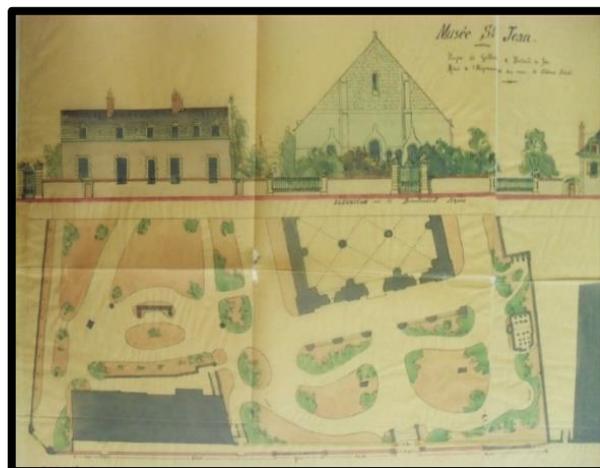
- **Archives modernes**

La **sous-série 4 T** : une sous-série thématique portant sur les affaires culturelles. Quoique peu volumineuse, elle fournit d'intéressants éclairages sur les premiers pas en matière de conservation des monuments historiques à partir du XIX^e siècle. Elle se compose de deux fonds :

- Le fonds de la **préfecture** qui permet de voir le développement de la sauvegarde des monuments sur le territoire de Maine-et-Loire à partir des années 1830.
- Le fonds du **service départemental des monuments historiques** créé à la fin du XIX^e siècle, dans lequel sont classés les dossiers de travail des architectes des monuments historiques du Maine-et-Loire.

On y trouve tout d'abord des documents généraux, parmi lesquels se dégagent les sources se rapportant aux réflexions antérieures à la création de l'administration des monuments historiques sur le patrimoine monumental français (enquête sur les antiquités de la France, effectuée à la fin des années 1810), des listes des monuments classés en Maine-et-Loire, des rapports annuels de l'architecte des monuments historiques sur les travaux réalisés dans l'année et, enfin, des arrêtés ministériels de classement ou de déclassement d'un monument.

Par ailleurs, l'essentiel du fonds consiste en des dossiers propres à chaque monument, qui permettent de suivre l'histoire d'un monument depuis le XIX^e siècle et les travaux de protection et de restauration dont il a fait l'objet. Ils contiennent une majorité de pièces comptables ainsi qu'une riche correspondance et, parfois, des dossiers d'acquisition de monument par les communes, des enquêtes réalisées auprès des habitants ou des documents iconographiques (croquis, plans...).



Plan et façades de l'hôpital Saint-Jean, 1899 (ADML, 4 T 27)

- **Archives contemporaines**

Le **service départemental d'architecture** (SDA), aujourd'hui **unité départementale d'architecture et du patrimoine** (UDAP), est un service déconcentré de l'État, créé en 1979 et dirigé par un architecte des bâtiments de France (ABF). Il a effectué plusieurs versements aux Archives départementales :

- **1279 W** : circulaires et instructions sur les monuments historiques, dossiers de restauration et d'entretien des monuments, dommages de guerre concernant les monuments touchés entre 1940 et 1944, correspondance relative aux destructions dues au conflit et des chantiers de reconstruction de l'après-guerre, archives de la conservation des monuments historiques et de la conservation des antiquités et objets d'art, etc.

- **2761 W** : plus de 60 mètres linéaires de dossiers de restauration et d'entretien des monuments historiques de Maine-et-Loire retraçant l'évolution des préoccupations en matière de protection se traduisant par une multiplication des mesures de sauvegarde, qui touchent de nouvelles catégories de monuments à partir des années 1970 (moulins, patrimoine industriel, patrimoine rural, etc.).

- **2762 W** : dossiers relatifs aux travaux de « strict entretien » des monuments historiques, au patrimoine mobilier protégé, aux centres anciens protégés, au patrimoine hospitalier et au patrimoine rural non protégé de Maine-et-Loire.

Comment retrouver les actes de mutation des monuments et les noms des propriétaires ?

Au même titre que les autres propriétés, les monuments historiques ont, au cours de leur histoire, fait l'objet de mutations ayant donné lieu à la rédaction d'actes notariés.

La marche à suivre pour retrouver ces actes, ainsi que les noms des propriétaires successifs de ces monuments, est la même que pour tout type de propriété. Il convient donc de suivre la méthode dans la fiche d'aide à la recherche "[Faire l'histoire de sa maison](#)".

Les sources complémentaires

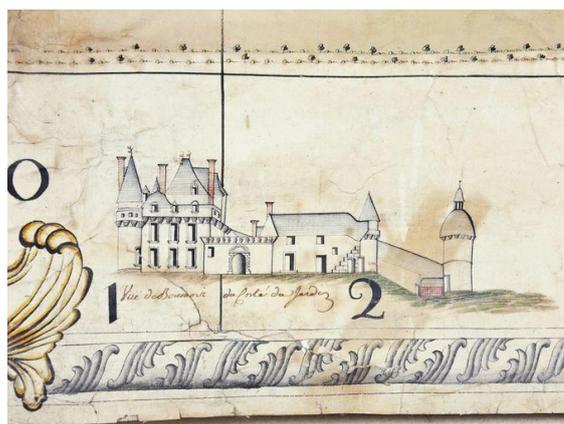
- **Archives anciennes**

La **série B** (cours et juridictions) : les **expertises foncières** réalisées à l'occasion de diverses procédures au niveau des sénéchaussées d'Angers (1 B 934 à 1006), de Baugé (2 B 263 à 269), de Beaufort (2 B 442) et de Saumur (2 B 1351 à 1355) peuvent fournir des descriptions de bâtiments et de leur état. Dans de très rares cas, des croquis et des plans peuvent les accompagner.

La **série C** (administration provinciales et contrôle des actes) : quelques pièces relatives à des travaux sur des châteaux ou des églises dans le fonds de l'intendance de la généralité de Tours. Voir surtout les registres du contrôle des actes qui permettent d'avoir accès aux actes notariés (5 E).

Les **séries E et 2 E** (titres de familles) contiennent notamment des aveux et dénombrements, des contrats de donation, de vente ou d'échange, des baux, des plans, des inventaires après décès, etc., intéressants pour retracer l'histoire d'un bâtiment.

On trouve aussi dans les **séries G** (clergé séculier) et **H** (clergé régulier) des documents sur les travaux de construction et d'aménagement des édifices religieux, du Moyen Âge jusqu'à la Révolution.



Plan collé sur toile du château de Boumois, 1763 (ADML, H 3267)

- **Archives modernes**

La sous-série **1 Q** (biens nationaux) permet de savoir si un monument ancien a fait l'objet d'une vente révolutionnaire, tandis que la **série O** (administration et comptabilité communales) contient des dossiers de construction d'édifices – en particulier des églises –, avec de nombreux plans.

- **Archives privées et iconographiques**

Les archives privées fournissent des compléments indispensables pour l'étude des monuments historiques dans le Maine-et-Loire.

La **série J** comporte des [fonds d'une grande richesse](#), à l'instar de ceux des architectes François, Villiers et Dainville (**33 J, 90 J et 95 J**), du cabinet Enguehard et Bricard (**110 J**), du cabinet André et Philippe Mornet (**231 J**), du cabinet René et Eugène Dusouchay (**267 J**), de l'Association pour la sauvegarde des chapelles et des calvaires de l'Anjou (**284 J**), de l'agence Crespy-Aumont (**320 J**) ou de l'érudit René Baldet (**391 J**).

De nombreux documents iconographiques comportant des vues de monuments sont quant à eux à consulter dans la **série Fi** : **1 Fi** (cartes et plans), **2 Fi-3 Fi** (gravures, dessins, lithographies), **4 Fi-5 Fi** : (photographies), **6 Fi** (cartes postales), **11 Fi** (collection de gravures, dessins, photographies, affiches, constituée par Célestin Port), **38 Fi** : (fonds Sarazin), **73 Fi** (fonds Gailly), etc.

- **Archives contemporaines**

Quelques **versements de la préfecture** comportent des dossiers de travaux sur des monuments historiques ou des comptes rendus de réunions de la commission départementale des monuments naturels et des sites (voir en particulier les versements de la 1^{re} division, 3^e bureau : **160 W, 258 W et 274 W**).

Pendant la Seconde Guerre mondiale, de nombreux monuments ont subi des destructions plus ou moins importantes et ont, par conséquent, fait l'objet d'une indemnisation de la part de l'État afin de financer les réparations nécessaires.

Ces procédures ont entraîné la production de **dossiers de dommages de guerre**, émanant des services du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, puis du ministère de la Reconstruction et du Logement et du ministère de la Construction.

Composés le plus souvent de documents comptables, de correspondance et de plans, ces dossiers, dont le [répertoire méthodique](#) est disponible sur le site internet des Archives départementales, mettent en lumière d'importants aspects économiques et urbanistiques à l'œuvre dans le Maine-et-Loire au cours des décennies 1940 à 1960.

Enfin, il est également possible de consulter les **dossiers d'inventaire**, du pôle conservation et inventaire, en prenant rendez-vous auprès de ce service, dont les coordonnées sont les suivantes :

Conservation départementale du patrimoine

Département de Maine-et-Loire

108 rue de Frémur

49941 Angers Cedex 9

Téléphone : 02-41-24-50-30.

Courriel : contact.patrimoine@maine-et-loire.fr.